

OCTOBRE 2022
N° 104

Info Verdun

Comité de rédaction

Catherine BEGEAULT
Monique VIDAL,
Serge PELISSIER,
Elodie OURLIAC.
Jean Pierre GUIRAUD



Mairie de Verdun-en-Lauragais

Secrétariat

Ouverture :
Lundi, jeudi, vendredi
De 10h à 12h
Tél: 09 79 29 03 65

mairieverdunlauragais@wanadoo.fr

Bibliothèque

Ouverture sur demande.
Contact Catherine Begeault au
06 03 64 13 99

Ecole de Verdun

04 68 94 30 10

SIVU

04 68 94 20 78
(du lundi au vendredi
de 14h à 17h)

SUEZ-Lyonnaise des eaux

Urgences: 09 77 40 11 41

Déchèterie de Saint-Papoul

Ouverture : Samedi 14h-17h
Mercredi 8h-12h / 14h-17h

Gendarmerie de Castelnaudary

04 68 23 10 70

mairieverdunlauragais@wanadoo.fr

www.mairieverdunenlauragais.com

Le mot du maire

Cet été 2022 restera un été historique du point de vue des températures extrêmes.

Les situations de danger pour les populations se sont multipliées, canicules, feux de forêts, inondations et orages très violents.

Mais malgré tout, nos enfants ont repris le chemin de l'école et l'automne s'installe doucement avec toute fois des températures encore très agréables.

L'équipe municipale, après un « break » très relatif, remet sur le métier tous les projets en cours :

le PLU qui est en phase finale, les travaux de voirie, les opérations bouche trous et tant d'autres petites choses qui rythment la fin d'année, les illuminations, les colis pour nos aînés, la cérémonie du 11 novembre, le fleurissement d'automne du village....

Nos associations, elles aussi, reprennent leurs activités; n'oublions pas qu'elles font vivre notre village toute l'année. Je pense qu'elles seront ravies d'accueillir de nouveaux adhérents pour continuer à nous rassembler et passer de bons moments de convivialité autour, bien souvent, d'un repas ou du verre de l'amitié.

En attendant de nous retrouver, le conseil municipal vous souhaite une bonne rentrée et une bonne fin d'année.



Les réunions du conseil municipal de l'été

Lors de sa réunion du 23 juin 2022, le conseil municipal a fixé les dates d'ouverture de la piscine communale et a reconduit les montants des tarifs des billets.

Conformément à l'avis émis par le comité technique du centre de gestion de la fonction publique d'Aude, il s'est prononcé, à la majorité, sur le temps de travail de la secrétaire de mairie (18h/semaine) et sur les jours de service du secrétariat (matinée des lundi, mercredi et vendredi et journée du jeudi) (*l'ouverture du secrétariat au public est inchangé : de 10h à 12h les lundi, jeudi et vendredi*), ainsi que sur le cycle de travail des agents techniques qui est de 36h sur 5 jours avec les horaires suivants : 8h-12h et 14h-17h12 (les agents bénéficient de 6 jours de réduction de temps de travail à raison d'une demi-journée mensuelle) ; en période estivale -du 1^{er} juin au 30 septembre- les horaires sont réalisés en continu de 7h à 14h 12 avec une pause de 20 minutes.

Il a accepté le devis présenté par l'entreprise SABATE pour l'installation de rampes et de garde-corps dans le village pour un montant de 6 736 euros HT.

Il a décidé que la publicité des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels pris par l'autorité communale s'effectuerait par voie d'affichage. En effet, en raison de la réforme de la publicité des actes des collectivités, le principe, à partir du 1^{er} juillet 2022, est que ces actes soient publiés par voie électronique, mais les communes de moins de 3 500 habitants peuvent bénéficier d'une dérogation.

Le conseil municipal s'est prononcé contre la demande d'acquisition (1 voix pour, 8 voix contre) d'une parcelle de 4 à 5 m² jouxtant son garage présentée par Mme Brigitte DAVEZAT, en raison du principe de non aliénation du domaine public, cette parcelle étant affectée à une utilité publique de stationnement et de circulation.

Le 19 juillet 2022, le conseil a approuvé, d'une part, la convention d'adhésion au service de « missions temporaires » du centre de gestion de la fonction publique de l'Aude, ce qui permet de faire appel à ce service en cas d'absence de personnel titulaire ou de surcroît de travail, et, d'autre part, la convention d'adhésion au service de « médecine professionnelle et préventive de santé au travail » du centre de gestion qui comprend la surveillance médicale des agents, l'action en milieu de travail et la prévention des risques professionnels.

Il a accepté le devis présenté par l'entreprise SANCHEZ pour la fourniture et la pose d'un columbarium dans le cimetière de la commune pour un montant de 3833 € HT.

Il s'est prononcé pour l'augmentation du loyer de l'appartement communal 1B sis 1 route de Castelnaudary dans le village : 400 euros par mois, charges non comprises.

Etat Civil

Mariages

Le 15 juillet

Claire COUSERGUE

Hugo ROUSSAFA

Le 19 août 2022

Véronique BEUGNET

Hervé SERRE

Nouveaux arrivants

Francis & Clémence LINE

Joseph et Rose

26 rue Centrale

Jordan NOCUS

22 rue Centrale

Liste de mail

Pour faire partie de la liste de mails de la mairie et recevoir les informations de la commune directement par courrier-électronique, pensez à envoyer votre mail au secrétariat de la mairie.

mairieverdunlauragais@wanadoo.fr



Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre 2022, à 11h00, il sera procédé à un dépôt de gerbe au monument aux Morts de notre commune afin de commémorer l'Armistice du 11 novembre 1918 et rendre hommage à tous les morts pour la France. Ce moment de recueillement et de souvenir sera suivi d'un vin d'honneur servi dans la salle polyvalente du village. Les Verdunoises et les Verdunois sont conviés à assister à cette cérémonie.

Nouveau réseau d'accès à Internet

Les travaux d'installation de l'antenne THD Radio sont désormais achevés: la mise en service et la commercialisation des abonnements devraient intervenir d'ici fin octobre.

Crise de l'énergie et réchauffement climatique

L'optimisation des consommations énergétiques est devenue un enjeu majeur.

Pour information, 41% de la facture d'électricité des collectivités est consacrée à l'éclairage ;Ce poste est d'autant plus gourmand dans le budget que nombre d'équipements d'éclairage sont vieillissants, devenus obsolètes et inutilement énergivores.

Comme les autres communes, VERDUN en LAURAGAIS doit s'adapter au nouveau contexte économique et climatique.

En liaison avec le SYADÉN (syndicat audois d'énergies et du numérique), une réflexion est donc en cours sur l'éclairage public communal.

Une étude technique et financière sera très prochainement menée pour évaluer les enjeux de la mise en place d'un éclairage public intelligent (passage aux leds, capteurs de mouvements, etc).



Terrains de sport

Il est rappelé aux habitants de la commune que les terrains de tennis et de sport sont librement à leur disposition.

A chaque utilisateur de respecter les équipements



La piscine a fermé ses portes

Quel bel été qui se termine !!!

Notre piscine municipale, cette année, a très bien fonctionné avec une fréquentation importante tout au long de cet été caniculaire.; pas de gros incident et aucun accident, grâce à nos deux agents techniques Jean louis et Alex.

Remercions aussi Jordane à la billetterie et nos deux maîtres-nageurs Baptiste et Serge qui ont œuvré eux aussi pour que cette saison se passe au mieux.

La recette des entrées a dépassé les 2000 € , ce qui est très bien

A l'année prochaine pour de nouvelles baignades !!

Village de vacances.

Comme précisé précédemment, la commune doit prendre en compte les évolutions de l'époque, même elles ne satisfont pas certains d'entre nous.

Tel est le cas notamment pour ce qui est de la gestion du village de vacances.

Depuis une dizaine d'année, le tourisme social et associatif est en crise: les mutuelles, comités d'entreprises et services sociaux d'administrations, les associations en charge du tourisme social ont cédé ces dernières années une grande partie de leurs parcs immobiliers. Dans une question écrite n°13790 publiée dans le JO Sénat du 10/06 /2010, Mme Samia GHALI, sénatrice des Bouches du Rhone, appelait déjà l'attention du secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME et du tourisme sur les très vives préoccupations qu'exprimaient les organismes en charges du tourisme social et associatif.

Elle rappelait notamment *«que le tourisme social et associatif a permis la démocratisation du tourisme en France et a permis le départ en vacances de millions de Français. En 1950, moins de 15% des français pouvaient partir en vacances; ils étaient près de 70% à la fin des années 1990; Ces bons résultats étaient la conséquence directe de politiques ambitieuses de soutien au départ en vacances des Français, sous deux formes complémentaires et indissociables: « l'aide à la pierre » et « l'aide à la personne ».*

Aujourd'hui, la situation s'est dégradée, du fait du désengagement des pouvoirs publics; l'Etat en premier lieu, qui ne verse plus un centime d'euro aux associations pour l'aide à la rénovation de leur patrimoine; les collectivités locales également, partenaires pourtant historiques du tourisme social et associatif mais qui ont elles-mêmes à faire face à des difficultés importantes de financement du fait des transferts de charges de l'Etat et de la remise en cause par l'Etat de la fiscalité territoriale. »

Tel est le constat formulé depuis plusieurs années dans différentes études ou thèses d'université.

A ces difficultés, s'ajoute la concurrence, y compris dans les plus petites communes, de nouvelles offres de séjours telles que AIRBNB, concurrentielles en raison de l'absence de charges de fonctionnement et de structure, et répondant à un besoin croissant des vacanciers vers plus d'individualisation.

En l'absence de repreneur, les élus de la commune, confrontés à cette évolution décrite précédemment et en charge d'une structure vieillissante, ont décidé de gérer en direct « cette friche industrielle » (au sens d'installation commerciale de l'industrie du tourisme, inexploitée ou sous utilisée).

Pour cette année, les résultats sont satisfaisants puisque les locations ont généré une recette de plus de 36 000€, soit pratiquement le double du loyer qui était demandé au précédent exploitant, et ce sans création de frais supplémentaires.

Mais ces résultats sont fragiles et leur maintien exigera de la part des élus beaucoup d'imagination pour le devenir de cette structure.

Nos amis les chiens

Merci aux propriétaires de chien(s) de faire en sorte que les aboiements intempestifs de leur(s) toutou(s) ne troublent pas la tranquillité publique de jour comme de nuit. Il est aussi de la responsabilité de chaque propriétaire de ramasser les excréments de leurs animaux et de les jeter dans une poubelle.

Tondeuses à gazon, travaux de bricolage, etc...

Le Conseil National du Bruit a émis un avis favorable au bricolage, jardinage à l'aide d'outils, etc... en semaine de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Départ d'Alex

Alex Kovar qui depuis un an œuvre aux côtés de Jean Louis pour entretenir notre commune a fait part de son désir de quitter son emploi et de choisir une nouvelle voie professionnelle. Son départ sera effectif au 15 octobre.

Nous lui souhaitons une bonne reconversion.

Rentrée scolaire

Une rentrée scolaire avec le soleil pour nos 12 élèves qui ont retrouvé avec plaisir Mme Oustric, leur institutrice, ainsi que Sandrine, la cantinière ...

Nous souhaitons la bienvenue à Rose LINÉ, petite nouvelle à l'école mais aussi dans notre village.

Cette année encore, pour équilibrer les effectifs dans chaque classe du regroupement, les CE1 sont restés à Villemagne. Donc à Verdun nous avons 3CE2,5CM1 et 4CM2 et à Villemagne 1PS,4MS,1GS et 2CE1.

Petit rappel des dates des vacances scolaires

Toussaint du samedi 22/10/2022 au dimanche 6/11/2022

Noël du samedi 17/12/2022 au dimanche 1/01/2023

Hiver du samedi 18/02/2023 au dimanche 5/03/2023

Été le samedi 8 Juillet 2023



Le bouilleur de cru

M. Hervé PEYRONNIE arrivera dans notre village le 10 octobre 2022 et comme d'habitude, s'installera face à la bibliothèque pour quelques semaines.

Vous pouvez prendre rendez vous auprès de Denis au 04 68 94 31 44 aux heures des repas ou au 07 72 27 31 54 et directement avec le bouilleur au 07 85 72 01 40.

Il est demandé aux utilisateurs et à l'exploitant de laisser le lieu aussi propre qu'ils l'ont trouvé

Herbes folles

L'arrêté interministériel du 15 janvier 2021 interdit, à compter du 1er juillet 2022, l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques dans les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif.

La commune de Verdun, quant à elle, a renoncé à l'usage de ces produits depuis quelques années.

Certains d'entre vous ont fait la remarque que de plus en plus d'herbes folles poussent dans les rues, sur les places, et même dans le cimetière.

Il est bien évident que cet état de fait est la contre partie de la nouvelle doctrine d'emploi (ou plutôt d'inemploi) des produits chimiques et du meilleur état écologique de la commune.



Les 2 dernières sorties : Repas de juin et Grillade à Jean Raymond en septembre.



Club des Aînés Verdunois.

La fin du premier semestre 2022 s'est terminée avec le rattrapage du repas de fin d'année 2021, qui n'avait pas pu se tenir en raison du Covid. Un beau moment d'agapes et de détente dont ont profité 75 personnes, malgré la chaleur d'un été qui s'est avéré torride. Après deux mois de vacances nos anciens, comme des sportifs ont choisi de se remettre dans le bain en pleine nature à Jean Raymond, chez notre ami Régis Tardieu. Nous étions 78 avec nos amis des Brunels à profiter de cette excellente journée très ensoleillée, mais dans un cadre fort bien ombragé. Merci à tous les bénévoles pour leur participation, notamment à Guy Guiraud pour la grillade et bien entendu à Michèle et Régis pour l'autorisation d'occuper leur espace privé.

Prochaine sortie : Mardi 4 Octobre 2022, visite de la Cathédrale de Saint Bertrand de Comminges, Repas à l'hôtellerie de l'Ourse, visite d'une miellerie, Départ 8h00 du parking Village de vacances, 10h30 Visite de la Cathédrale de Saint Bertrand de Comminges. [12h15 Repas à l'Hôtellerie de l'Ourse.](#)

Menu repas : Apéritif, Garbure à la Barousse, Jambon de pays et paté fermier, Cassolette de magret à l'ancienne, Salade, Fromage du pays Barousse, Croustade maison, Vins, mousseux, Café. 14h30 Visite de la miellerie de Genos. Participation : 50 Euros par personne adhérente au club, 58 Euros non adhérents. Inscriptions jusqu'au lundi 26/09/2022: Gérard GUIRAUD : 0676001140 ou 0468943330.

Enfin en novembre poule au pot le 11 et repas cabaret le 17 à Toulouse.

Gérard Guiraud président du Club des Aînés

Concours de belote 2022/2023

Les concours de belote vont reprendre sous peu tous les 15 jours, les vendredis, en alternance avec Saint Martin Lalande. Ils commenceront à Verdun le vendredi 21 octobre à 21 heures à la salle des fêtes du village de vacances.

Gérard GUIRAUD

Comité des fêtes

Que de bonheur de se retrouver pour notre belle fête annuelle. Même le temps y a mis du sien en nous offrant de belles journées. Le format a évolué un peu puisque nous avons ouvert les festivités avec un tournoi de belote (merci à Gérard Guiraud !) dès le jeudi soir suivi du traditionnel cassoulet le vendredi soir.

Merci à tous ceux d'entre vous qui ont participé à la préparation de la fête, reçu nos bénévoles avec générosité lors de la distribution de la madeleine, aidé à installer et débarrasser ; ces journées passent vite malgré tout et c'est grâce à votre sourire, votre bonne humeur et à votre aide aux aurores comme au milieu de la nuit que la fête perdure.

Alors que vous lisez cet article, le comité des fêtes a tenu son assemblée générale (le 30 septembre) et nous espérons être en mesure de vous annoncer la composition du nouveau bureau lors de la prochaine édition d'Info Verdun.



Téléthon 2022.

Après le succès du Téléthon 2021 et notamment des activités organisées dans notre commune, le téléthon millésime 2022 est relancé dans nos villages du Lauragais rural. A Verdun nous aurons le passage de la marche nocturne le vendredi 7 octobre (après le repas soupe à l'oignon à Villemagne), le vide grenier le dimanche 16 octobre et le concours de belote le vendredi 18 novembre.

Voici ci-après les affiches de la marche et du vide grenier, ainsi que le programme général du Téléthon 2022 :

VENDREDI 07 OCTOBRE : MARCHÉ A PIED NOCTURNE INTER VILLAGES DU TELETHON

ISSEL, LABECEDE, LACASSAIGNE, LASBORDES, SAINT PAPOUL,
SAINT MARTIN LALANDE, VERDUN EN LAURAGAIS, VILLEMAGNE, VILLESPLY.

**A Villemagne soupe à l'oignon à 19H30, 10 Euros avec marche, 7 repas seul,
3 Euros marche seule,**

Apéritif, soupe, fromage, tarte pommes, vin, café, *Inscriptions à Cédric Vialade : 0627171050 ou à l'épicerie 0468948079 ou Gérard GUIRAUD au 0676001140).*

Départ marche de Villemagne à 21 h.30 via Verdun. Départ de Verdun vers 23H30 via Villespy. Départ de Villespy vers 1H30 via Lasbordes. Départ de Lasbordes vers 3H00 via Saint Martin. Départ de Saint Martin vers 4H00 via Saint Papoul. Départ de Saint Papoul via Issel 7h00. Départ d'Issel vers 10H00 via Labécède arrivée vers 11H30.

Dans chaque Village les marcheurs seront accueillis par le Maire ou un de ses représentants, avec une petite collation offerte

Arrivée marche à Labécède : Apéritif avec lancement du téléthon de l'Ouest Audois.

Repas : Pâté avec salade, Spaghetti Bolognese, dessert du jour, vin, café.

Apporter les couverts., *Inscriptions jusqu'au 4 octobre à Michel 0468234133 ou 0635521131 ou par mail : u.thorpe@orange.fr Repas 10 Euros, 5 Euros moins de 13 et gratuit moins de 6 ans.*

Les horaires de départ de chaque village sont bien entendu approximatifs en fonction des marcheurs. Pour tout renseignement sur l'évolution des horaires téléphoner au 0676001140.

VIDE GRENIER

DIMANCHE 16 OCTOBRE 2022

ORGANISE PAR LE TELETHON VERDUN en LAURAGAIS

Prix emplacement :

2€ le Mètre - 5€ les 3 Mètres

**Buvette et Restauration sur place, Location table
2 Euros, Installation à partir de 7 heures**

(Ouverture de 8h00 à 17h00 - Annulation en cas d'intempéries)

Pour tout renseignement et inscription avant le 13 octobre : Jessy 06.51.52.12.99
ou Gérard 06.76.00.11.40





Avec les villages de

ISSEL, LABECEDE, LACASSAIGNE, LASBORDES, SAINT PAPOUL,
SAINT MARTIN LALANDE, VERDUN EN LAURAGAIS, VILLEMAGNE, VILLESPI.

Programme d'activités Téléthon 2022 Villages du Lauragais rural (mise à jour du 7/12/2022).

☛ **Vendredi 7 Octobre**

- Marche Inter villages non stop du vendredi 08/10 au samedi 9/10 « chacun choisi son ou ses parcours et gère son retour » :

Départ de Villemagne avec soupe à l'oignon et arrivée à Labécède avec le lancement du Téléthon 2022 coordination Aude Ouest suivi d'un apéritif et repas. Contact 0676001140

☛ **Dimanche 16 Octobre**

- Vide grenier à Verdun en Lauragais: vide grenier organisé au village de vacances. Inscriptions ou renseignements : 0676001140. *5 Euros les 3 m. , 2 euros par mètre supplémentaire, restauration et boissons possibles.*

☛ **Dimanche 20 novembre**

- Vente de Nems de VILLESPI à LASBORDES.

Réalisation de nems à Lasbordes . *Cette opération NEMS sera jumelée avec le concours dessins des écoles portant sur « Colore ton Téléthon ». Retrait le dimanche matin par paquet de 8 pour 8 Euros à la salle des fêtes de Lasbordes. Groupement des commandes par village (10h00) à privilégier. Contact Maryse 0672 603660 Stéphanie 0624181087.*

☛ **Vendredi 11 Novembre**

- Concours de belote à VERDUN EN LAURAGAIS à 21h00.

Un lot à chaque participant, (6 euros). *Grillade après le concours (4 Euros). Date à confirmer. Contact Gérard : 0676001140*

☛ **Vendredi 25 Novembre**

- Saint Papoul avec l'école de musique (CCCLA) et la chorale de Jeanne d'Arc (We Chorus) à 20h30.

Dans la salle des fêtes, (3 Euros). Contact Colette Cabrol 0609725293.

☛ **Samedi 19 Novembre (à confirmer)**

- *Animation chorales à Issel à 20H30 avec le groupe de chorales de Stéphan Lhuillier et « Issel Canto »*

☛ **Samedi 13 ou 27 Novembre**

- *Bourse à jouets salle des fêtes de Saint Papoul Contact :Jean François 0689404791.*

☛ **D'Octobre au 3 Décembre**

- Mairie de LACASSAIGNE réception de dons en mairie.

☛ **Dimanche 27 novembre**

- Marche à LASBORDES (2 heures de marche, départ à 14h00, 3 Euros). *Contact Claudie 0642573864*

☛ **Samedi 3 Décembre**

- Repas de clôture à 20h00 à SAINT PAPOUL (15 euros, 5 euros pour les enfants entre 6 et 12 ans, gratuit pour les moins de 6 ans). Repas dansant : « Apéritif (offert par la Mairie), le menu de Robert : *Salade gourmande, plat de résistance, fromage et dessert.* (Apportez vos couverts). Animation disco mobile : DJ OLIVE.

Inscriptions avant le 30 Novembre à : .gérard GUIRAUD *le correspondant local.*

Labécède Bric à Brac, Milla, Produits du terroir de 14h00 à 18h00 + petits marchés fin Novembre.

☛ **Vendredi xx Décembre**

- Marché de Noël à ISSEL (Vente de gâteaux). *Contact Régine 0623422039*

☛ **Concours de dessin des écoles :**

Chaque école qui souhaitera participer, organisera la réalisation de dessins, peintures...sur un thème quelconque mais concernant la commune ou la région Lauragais Montagne noire ou du Téléthon. Ces réalisations seront mises en première vente et classées dans la commune concernée, puis exposées à Lasbordes pour un classement final et une deuxième vente.

Contact Gérard Guiraud 0676001140.

(Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique) N° d'homologation : 011W004

Gérard GUIRAUD coordonnateur Téléthon sur la commune.

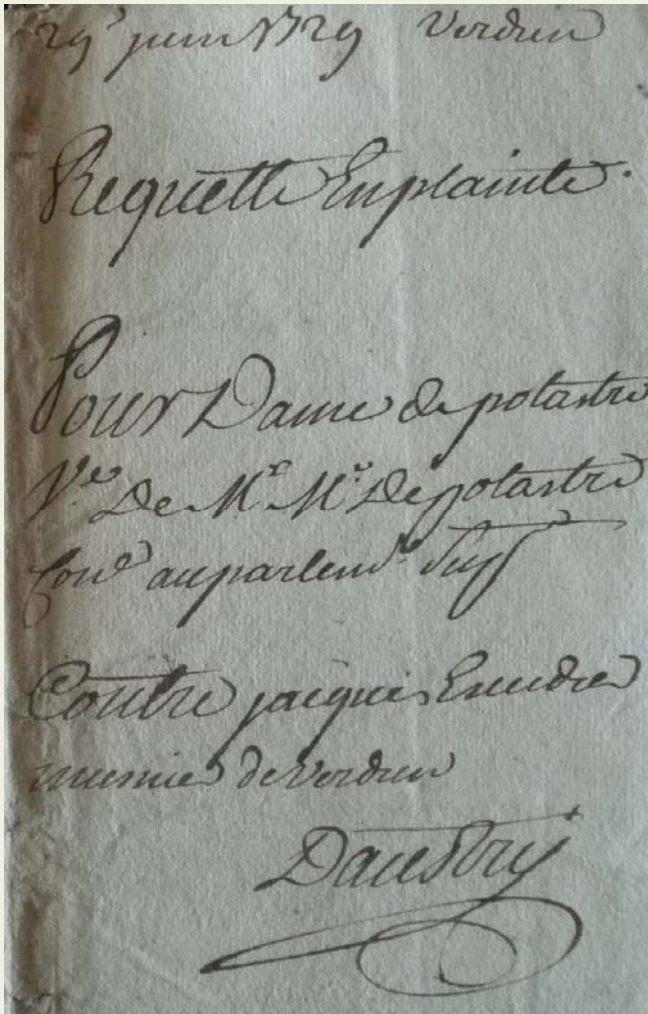
Instantané d'histoire

1729 : de Polastre contre Escudier

Quel Verdunois a cru qu'il pouvait impunément voler Marie Hélène de Tourreil, veuve du ci-devant « Maître [François] de Polastre conseiller du roi en la souveraine cour du parlement de Toulouse » seigneur de Garrevaque et de Nogaret ?

Avertie d'un vol perpétré sur sa métairie de Cayre, elle n'a pas hésité une seconde avant de saisir le juge juridictionnel du marquisat de Ferrals. Debout, lèvres pincées, raide comme la justice, la dame de Polastre s'apprête à exposer sa plainte à Philippe de Laudun.

La présence même de la demanderesse dans le bureau du juge souligne l'importance du crime. Qui plus est, elle a même fait le trajet depuis



Avignonnet pour condescendre à résider chez un bourgeois verdunois, en l'occurrence le sieur Bénazet, le temps de l'enquête. C'est donc avec tout le sérieux de sa charge, qu'une plume à la main il prend note de la requête en plainte « disant qu'elle jouit et possède une métairie de laquelle dépend un pré qui n'est pas encore fauché ; mais certains particuliers dudit Verdun auroit par vue maline sans égale entrepris d'aller dans ledit pré tant pour y garder le bétail que pour faucher une partie d'icelui ». Et d'après Paul Bousquet, le métayer de Cayre, le coupable n'est autre que Jacques Escudier, meunier du moulin à eau de Ferrals, du lieu de Verdun. S'il fait « paître son bétail journallement dans le pré », c'est de nuit, celle de la saint Pierre ou 21 juin, qu'il « auroit fauché une partie d'icelui et emporté l'herbe dans sa maison ». La plaignante concluant qu'il s'agit « d'un vol manifeste qui mérite punition exemplaire » !

Rien qu'à l'idée de mettre en branle la machine judiciaire pour un vol de foin, un vol de foin !!, Laudun ne peut retenir un soupir d'exaspération. Le voilà donc parti, avec greffier et registres, à Verdun constater l'horrible forfait. La première étape de la procédure achevée, il s'installe dans la maison commune afin de procéder à l'interrogatoire des témoins. Se succèdent alors Jean Chamard, 38 ans, second consul et tisserand de draps de profession, Jean Baret, 30 ans environ, brassier, Guillaume Coussinier, 40 ans ou environ aussi brassier. Toutes identiques, les déclarations s'enchaînent sans accroc. Arrive alors l'heure de la perquisition. Et voilà Laudun qui se « transporte au moulin que tient le nommé Escudier [...] et trouve que le ratellier [...] étoit absolument rempli d'herbe fraîche ». Tout semble clair comme de l'eau de roche.

Mais lorsque le meunier est confronté aux faits, c'est une tout autre histoire qu'il raconte à savoir qu'il s'agit « de quelques ennemis cachés [...] qui auroit enlevé le foin du pré [...] pour assouvir » quelques desseins obscurs. « Le

suppliant est innocent du crime a lui supposé ». En d'autres termes il accuse le consul et les deux autres témoins d'avoir fauché eux-mêmes le pré puis d'avoir caché le foin dans le ratellier du moulin en son absence. Il n'y a pas plus puissant mobile que la jalousie !

En habitué des tracasseries paysannes, Laudun flaire la mauvaise foi du meunier à plein nez. Mais voilà, il n'a d'autre choix que d'instruire l'affaire. Deux mois d'interrogatoire, de contre-interrogatoire, d'expertise du foin, d'ajournement et de pages de procès noircies pour finalement aboutir à la condamnation de Jacques Escudier à « 60 livres d'amende, dommages et intérêts avec dépens » soit presque autant que les frais engagés par la justice et la dame de Polastre.

Lorsqu'il s'agit de défendre son rang, il n'y a pas pire pinailleur que les bourgeois en route vers l'anoblissement !



Chanson d'automne

Les sanglots longs
 Des violons
 De l'automne
 Blessent mon cœur
 D'une langueur
 Monotone.



Tout suffocant
 Et blême, quand
 Sonne l'heure,
 Je me souviens
 Des jours anciens
 Et je pleure ;



Et je m'en vais
 Au vent mauvais
 Qui m'emporte
 Deçà, delà,
 Pareil à la feuille morte.

Paul Verlaine



Le comité des fêtes a besoin de vous !



L'assemblée générale du comité des fêtes de Verdun en Lauragais s'est tenue vendredi 30 septembre.

Nous avons fait le bilan moral et financier de l'année 2021-2022.

Après un début difficile où le COVID nous a obligés à annuler la fête de la Saint Sylvestre, cette année s'est avérée une belle réussite ; tout d'abord avec la soirée créole en avril puis avec la fête locale où nous avons retrouvé le cassoulet.

Les comptes ont été approuvés à l'unanimité avec un joli excédent.

Cependant, à l'issue de l'assemblée, nous n'avons pas pu réélire le bureau faute de volontaires.

Nous tiendrons donc une assemblée générale extraordinaire le **samedi 5 novembre à 18h00** à la salle des fêtes du village.

Nous vous attendons nombreux à cette assemblée qui sera **décisive pour l'avenir du comité** des fêtes. Vous aimez la fête, vous avez des idées pour la transformer, l'améliorer, la renouveler et dans tous les cas, l'amener vers l'avenir, alors venez nous rejoindre !

Le comité se trouve à un vrai carrefour et nous souhaitons de tout cœur que la prochaine étape soit un nouvel élan qui redonne du souffle à notre association pour que la fête perdure.

Sachez que si au terme de cette assemblée extraordinaire, un nouveau bureau n'est pas établi, le comité des fêtes sera en sommeil et il n'y aura plus de fête locale entre autre.



Le comité des fêtes a besoin de vous !